

Non, le nombre d'ordinations n'est pas en chute libre!



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 10 novembre 2022

Source [Le Salon Beige] : Il est habituel d'entendre que le nombre de prêtres en France (comme dans le reste de l'Europe) est en chute libre.

Ce constat cache une donnée tout aussi fondamentale : le maintien du nombre de vocations – et donc d'ordinations – depuis 1975, avec des hauts et des bas certes, mais un flux d'entrées dans les ordres qui est de 100 à 150 par an, avec quelques pics récents : 179 en 2014. Abstraction faite des fluctuations annuelles, la pente serait même légèrement ascendante depuis 1980. Cette année, on en recense 126.

Ce maintien du flux n'est d'ailleurs pas une nouvelle puisque la situation est la même depuis 45 ans, bien que personne n'en parle : dans et hors de l'Eglise, les lamentations déclinistes ont plus de succès.

Ceux qui ignorent tout des statistiques et de la démographie, et ils sont nombreux, confondent le « flux » d'entrée, constant, avec l'évolution du nombre de prêtres (appelé fâcheusement « stock » par les statisticiens), en baisse continue puisque le nombre d'ordinations annuelle était après la guerre d'environ 500 et que donc pendant presque deux générations, les sortants ont été d'environ 500 et les entrants 100-150 par an. Ce déficit disparaîtra assez vite, d'ici cinq ans, quand les prêtres prenant leur retraite ou décédant viendront des classes moins nombreuses des années 1975 et suivantes.

Immédiatement après la deuxième guerre mondiale, on trouve un nombre de nouveaux prêtres important : 1028 en 1951 (qui correspond à la sortie des séminaires de tous ceux qui n'avaient pu y entrer pendant la guerre), 595 en 1960, 285 en 1970, puis la chute se précipite de 1970 à 1975 (161) pour déboucher sur une stabilisation qui perdure encore de nos jours au niveau que nous avons indiqué.

Ces chiffres sont débattus. Il est difficile de dire ce qu'ils incluent. Les prêtres diocésains bien sûr mais aussi toute une série de communautés apparues dans la période récente : l'Emmanuel, la Communauté Saint-Martin, l'Institut du Christ-Roi et d'autres. Faut-il y inclure aussi les prêtres de la Fraternité saint Pie X (une dizaine par an sur une trentaine qui pratiquent « rite extraordinaire ») ? Il nous semble que oui : même si certains jugent leur spiritualité dévoyée, leurs séminaristes veulent être des prêtres selon la définition de l'Eglise de toujours et témoignent donc, eux aussi, de la fécondité spirituelle de l'Eglise de France ; la division de l'Eglise est une autre question. Faut-il inclure les religieux (moines en particulier) ordonnés ? Certes le peuple chrétien ne les verra pas beaucoup mais ce sont de vrais prêtres, disponibles en particulier pour l'administration des sacrements. Même question pour les missionnaires, devenus il est vrai très rares. Une nouvelle catégorie : de jeunes prêtres étrangers ordonnés en France pour servir à l'étranger, ne doit cependant pas être comptée.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)